

Délégation Politique de la Ville - Secteur Animation - Attribution de subventions et modification de la délibération du 25 mai 1998***M. LE MAIRE, Rapporteur :***

1 - Proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 7 600 F à l'association «Étoile Sportive de Saint-Ferjeux» pour l'organisation de camps d'été pour adolescents et séjours pour enfants issus de familles modestes.

2 - Proposition d'attribution d'une subvention de 5 000 F à l'association «Satellite» pour la réalisation d'ateliers de danse HIP HOP dans les structures municipales d'animation socio-culturelle et la formation d'un encadrant.

3 - Versement d'une subvention de 30 000 F à la Mission Locale Espace Jeunes en complément de la dotation annuelle de fonctionnement allouée par la Ville.

4 - Modification du montant de la subvention octroyée à l'association «OR'ANGE» par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 1998 pour l'organisation d'un déplacement de jeunes à un combat de boxe. Montant de la subvention proposée à hauteur de 5 000 F en lieu et place des 50 000 F inscrits par erreur.

La dépense, soit 42 600 F, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville :

* 12 600 F au chapitre 92.242.6574.47030

* 30 000 F au chapitre 92.91.6574.47020 après virement du montant correspondant en provenance du chapitre 92.242.6574.47001.

Après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions ci-dessus énumérées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.